

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

LE RISQUE TERRORISTE

Définition : le terrorisme c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par une personne seule ou un groupe de personnes.

Ces actes créent une ambiance d'insécurité parmi la population.

Ils expriment une haine pour une communauté, un pays ...

En cas d'attaque terroriste le gouvernement peut déclencher le plan vigipirate.

Le plan Vigipirate :

Ce plan a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Il est fait pour sécuriser le pays et s'adapter en fonction des situations.

Il existe trois niveaux :

***le niveau « vigilance » :** posture permanente de sécurité valable en tout temps et tout lieu

***le niveau sécurité renforcé-risque attentat :** Face à un niveau élevé de la menace du territoire. Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles. Pas de limite de temps défini.

***le niveau Urgence Attentat :** Vigilance et protection maximale en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique. Mesures exceptionnelles d'alerte de la population. Durée limitée à la gestion de la crise.

COMMENT REAGIR ?

- Si l'on peut s'échapper sans se mettre en danger :

*Aider les autres à s'échapper sans mettre personne en danger

*Alerter les personnes autour de soi et les empêcher d'entrer dans les zones dangereuses

*Prévenir immédiatement la police (le 17 ou le 112 depuis un portable)

-Si l'on ne peut pas s'échapper :

*S'enfermer dans un endroit sur et bloquer les accès (portes , fenetres ...) ou s'abriter derrière un obstacle (mur, piliers, voiture...)

*Eteindre la lumière et mettre le téléphone portable en mode silencieux (sans vibreur)

*S'éloigner des fenetres et s'allonger au sol

*A l'arrivée des forces de l'ordre , sortir doucement les mains en l'air, ne pas faire de gestes brusques et ne pas courir.

DANS TOUS LES CAS : il ne faut JAMAIS diffuser ni d'informations sur l'interventions des gendarmes ou policiers ni d'informations sur les réseaux sociaux non vérifiées.